

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 mai 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, jeudi dernier, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions qui réduisent sensiblement les droits constitutionnels des Canadiens francophones et anglophones. En effet, aux termes de ces jugements, l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 accorde à l'État—municipalités, provinces et gouvernement fédéral—et non aux citoyens concernés, le droit de choisir la langue dans laquelle on rédige une sommation et l'on tient un procès. Voilà une décision à la fois regrettable et illogique. L'article 133 de la Constitution accorde certainement aux particuliers et non à l'État le droit de choisir le français ou l'anglais comme langue des tribunaux.

Ces jugements nous obligent maintenant à modifier la Constitution afin de rétablir ces droits à l'aide de dispositions plus précises. J'exhorte le gouvernement à accueillir favorablement cette demande.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE FINANCEMENT DU UKRAINIAN CANADIAN DEVELOPMENT COMMITTEE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Jelinek) croit que ses services subventionnent des organismes ethnoculturels qui n'apportent rien à la société canadienne. Il déclare que désormais, des subventions ne seront accordées qu'aux organismes qui profitent au Canada. L'opinion du ministre selon laquelle ces organismes sont incapables de subvenir à leurs besoins ont provoqué du mécontentement dans de nombreuses localités.

Des membres du *Ukrainian Canadian Development Committee* à Edmonton ont analysé leurs états financiers et ont découvert que les fonds que versent le gouvernement fédéral au titre du multiculturalisme ne constituaient que 1 p. 100 de leurs ressources. Le *Ukrainian Canadian Development Committee* n'est qu'un des nombreux groupes qui ont obtenu des fonds limités du ministère et ont été forcés de compter sur d'autres ressources, notamment celles de leurs propres membres. Leurs associations ont investi dans l'essor d'un Canada

multiculturel beaucoup plus que le ministère d'État (Multiculturalisme). Leurs efforts méritent d'être glorifiés plutôt que d'être critiqués . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AMBASSADEUR DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES—LES INSTANCES CONCERNANT LE PROGRAMME D'ÉTUDES SECONDAIRES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le rôle de protecteur de la paix mondiale qui est depuis longtemps cher au Canada a été grandement mis en valeur par les efforts soutenus et perspicaces qu'a déployés notre ambassadeur actuel auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Stephen Lewis. En conséquence, c'est avec surprise et consternation que j'ai appris que l'ambassadeur avait récemment incité les éducateurs canadiens à faire de ce que d'aucuns appellent de «l'activisme pour la paix» un élément indispensable du programme d'études secondaires.

En tant qu'ancien professeur d'histoire du Canada et commissaire d'école, je suis persuadé qu'une présentation consciencieuse et objective des faits est de nature à mieux préparer les jeunes Canadiens à l'analyse et au débat, et partant à prendre des décisions éclairées sur une vaste gamme de questions, dont le maintien de la paix mondiale. Cela contraste vivement avec l'appel de l'ambassadeur pour la création d'un cours «d'activisme pour la paix». Celui-ci relève d'une approche à courte vue de la pédagogie qui consiste à préjuger les questions et à sauter aux conclusions, ce qui frise la propagande aveugle. Par conséquent, je prie l'ambassadeur de canaliser ses compétences certaines d'une manière qui reflète davantage ses fonctions de représentant du Canada . . .

• (1405)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON APPUIE L'INITIATIVE AFRIQUE 2000

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, quand la ministre des Relations extérieures (M^{me} Vézina) a annoncé l'initiative Afrique 2000, hier, à la Chambre, nous avons tous été heureux de constater que le gouvernement a mis l'accent sur l'association. Ceux d'entre nous qui ont travaillé en